

LA CONVENTION DE 1900

A l'heure où ces lignes paraîtront devant nos lecteurs, les délégués de la prochaine convention de l'Alliance Nationale auront été choisis. Nous les en félicitons chaleureusement parce que nous savons que le choix a été fait avec circonspection et que les membres du Conseil Général de l'année 1900 seront en tous points dignes de leurs prédécesseurs. Ces derniers ont agi avec sagesse dans le passé et l'Alliance Nationale est en droit d'espérer qu'il en sera toujours ainsi. Les délégués doivent bien se pénétrer de l'importance de leur mission ; ils doivent se mettre au courant des questions qu'ils auront à soumettre ; ils doivent se rendre compte du but de l'association ; ils doivent enfin avoir en vue, pardessus tout, l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

De la sorte, l'Alliance Nationale recevra une nouvelle et féconde impulsion de cette convention et elle continuera à marcher à pas de géant dans la voie du succès et de la prospérité.

Québec ! la ville aux vieux souvenirs, le berceau et le boulevard de la race française en Amérique ; Québec ! la cité suggestive de bonnes et patriotiques idées, tel sera le lieu de réunion de notre important Conseil.

Le choix est excellent. La ville de Champlain portera bonheur à notre société. L'histoire de l'Alliance Nationale enregistrera que de nombreuses et utiles améliorations ont pris naissance sous ses murs, et les délégués de 1900 se rappelleront avec plaisir qu'ils faisaient partie de la convention de Québec.

Aux Substituts, aux Présidents et aux Membres des Cercles et des Bureaux de Perception de l'Alliance Nationale pour le Diocèse de Montréal

Messieurs et chers confrères,

M. le Président Général et la Revue de l'Alliance Nationale vous ont appris que le Cercle Bourget s'était chargé de la perception des fonds qui seront versés par notre association en faveur de l'érection du Monument de feu Mgr Bourget.

Il est inutile, croyons-nous, d'énumérer ici les raisons qui nous ont engagés nous mêmes et qui peuvent engager nos confrères de l'Alliance Nationale à parti-

ciper à cet acte de reconnaissance à l'égard du plus grand bienfaiteur de ce diocèse ; ces raisons vous ont été données d'une manière éloquent par une voix plus autorisée que la nôtre. Sachant d'avance l'accueil bienveillant que vous ferez à ceux que les circonstances ont chargés de faire le présent travail, nous venons simplement vous exposer le mode de souscription que nous avons cru devoir adopter, celui qui nous a paru être le plus simple et à la portée du grand nombre. Nous espérons que ce mode de souscription nous permettra de prélever une somme qui sera proportionnée au nombre de membres que nous avons et à la position qu'occupe l'Alliance Nationale parmi nos associations de bienfaisance canadiennes-françaises.

Les billets de souscription sont de vingt-cinq centins ; ils peuvent être placés parmi nos membres et leurs amis du dehors.

Les noms de tous les souscripteurs seront inscrits dans un magnifique Album-Souvenir qui sera déposé à l'Archevêché de Montréal.

Chaque livret de souscription contient quatre billets. Le placement de ces billets ou du livret entier donnera droit à une carte d'assistance à un grand Concert qui sera donné comme couronnement de la présente organisation, au Monument National, sous les auspices de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, concert auquel prendront part nos artistes les plus distingués.

Chaque livret est accompagné d'une carte de concert, laquelle carte pourra être retenue par celui qui placera les billets de souscription ou livrée au souscripteur, si ce dernier souscrit à un livret entier, ce qui, dans certains cas, sera de nature à en faciliter le placement.

Les noms de ceux qui auront placé cinq livrets de souscription ou plus, et les noms des souscripteurs au montant de cinq piastres ou plus seront mentionnés d'une manière spéciale, avec montants souscrits, dans l'Album-Souvenir.

Les noms des cercles seront insérés dans cet album par ordre de numéro matricule.

Les billets de concert que nous vous adressons aujourd'hui seront échangés plus tard, à des endroits qui seront indiqués, contre des billets numérotés donnant droit aux sièges réservés. Pour être acceptés lors de cet échange les présents billets devront porter le sceau de votre cercle et le nom du membre qui les aura livrés sous le titre : Faveur de M...

Les livrets non vendus et les talons des livrets vendus devront être retournés avec les montants perçus avant le 1er Septembre.

Pour éviter tout malentendu et pour nous permettre à nous-mêmes de rendre nos comptes, nous prions le cercle de bien vouloir confier la garde des livrets et des cartes à un officier responsable, qui nous fera rapport en temps voulu et avec lequel nous pourrions transiger lors du règlement.

M. le Président Général vous a suggéré, comme moyen pratique, la formation d'un comité spécialement chargé de voir au placement des billets ; qu'il nous soit permis à nous-mêmes de vous suggérer un autre moyen qui sera aussi de nature à vous aider beaucoup, croyons-nous, celui d'intéresser les dames à votre travail. Vous connaissez, comme nous, leur zèle, leur dévouement et le succès qu'elles ont l'habitude de remporter dans ces sortes d'organisations. Elles auront le plaisir, tout en faisant une bonne œuvre, d'assister au concert qui sera donné en septembre prochain et leurs noms seront insérés dans l'Album-Souvenir. Celles qui auront placé cinq livrets ou plus y seront mentionnées d'une manière